



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taux

Question écrite n° 4136

Texte de la question

M Alain Jonemann attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur la différence d'imposition qui existe entre les produits culturels : la TVA sur les livres et les cassettes vierges va être abaissée au taux réduit de 5,5 p 100, alors que les supports de sons et d'images enregistrés seront toujours imposés au taux de 18,60 p 100. Il lui demande s'il ne serait pas opportun d'envisager, en la matière, une harmonisation des taux de TVA.

Texte de la réponse

Reponse. - Les mesures de réduction de taux proposées dans le projet de loi de finances pour 1989 attestent de la volonté du Gouvernement de prendre en compte l'objectif d'harmonisation européenne. Compte tenu de son coût, ce processus ne peut cependant qu'être progressif. En outre, l'Assemblée nationale vient d'adopter, dans le cadre de la discussion budgétaire, une mesure de réduction à 28 p 100 du taux majoré de la taxe, qui s'applique notamment aux supports du son vierges et aux videocassettes vierges ou préenregistrées. Cette mesure va dans le sens des préoccupations exprimées. Mais une baisse à 5,5 p 100 du taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux supports du son ou de l'image enregistrés ne peut être envisagée. En effet, elle ne serait ni conforme aux propositions actuelles de la Commission des communautés européennes ni comparable aux pratiques de nos partenaires. Ainsi parmi les biens culturels, le projet de directive européenne ne prévoit de taxer au taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée que les livres et les publications de presse.

Données clés

Auteur : [M. Jonemann Alain](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4136

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2862